



ARRÊTÉ DU MAIRE

N°71-2024 du 4 mars 2024
(Publié sur le site internet le 8 mars 2024)

OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE / RÈGLEMENT DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2213 – 1 notamment),

VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière, livre 1, 8ème partie,

VU la demande en date du 28 février 2024 de l'entreprise CEGELEC, domiciliée 135 route des Pôles, RN 532, 26300 ALIXAN, pour des travaux de raccordement au réseau ENEDIS, route des 4 vents et chemin de St Jean,

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'entreprise concernée, chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces travaux,

ARRETE

Article 1 : Les travaux susvisés seront exécutés à compter du 18 mars 2024 pour une durée de 5 jours.

Article 2 : La circulation sera réglementée ainsi :

- La route des 4 vents et le chemin de St Jean seront barrés avec mise en place d'une déviation conformément au plan joint.
- Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 3 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles.

Elle veillera au respect des droits des riverains.

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit du chantier par les soins de l'entreprise.

La pré-signalisation sera adaptée. L'entreprise aura également à sa charge l'implantation.

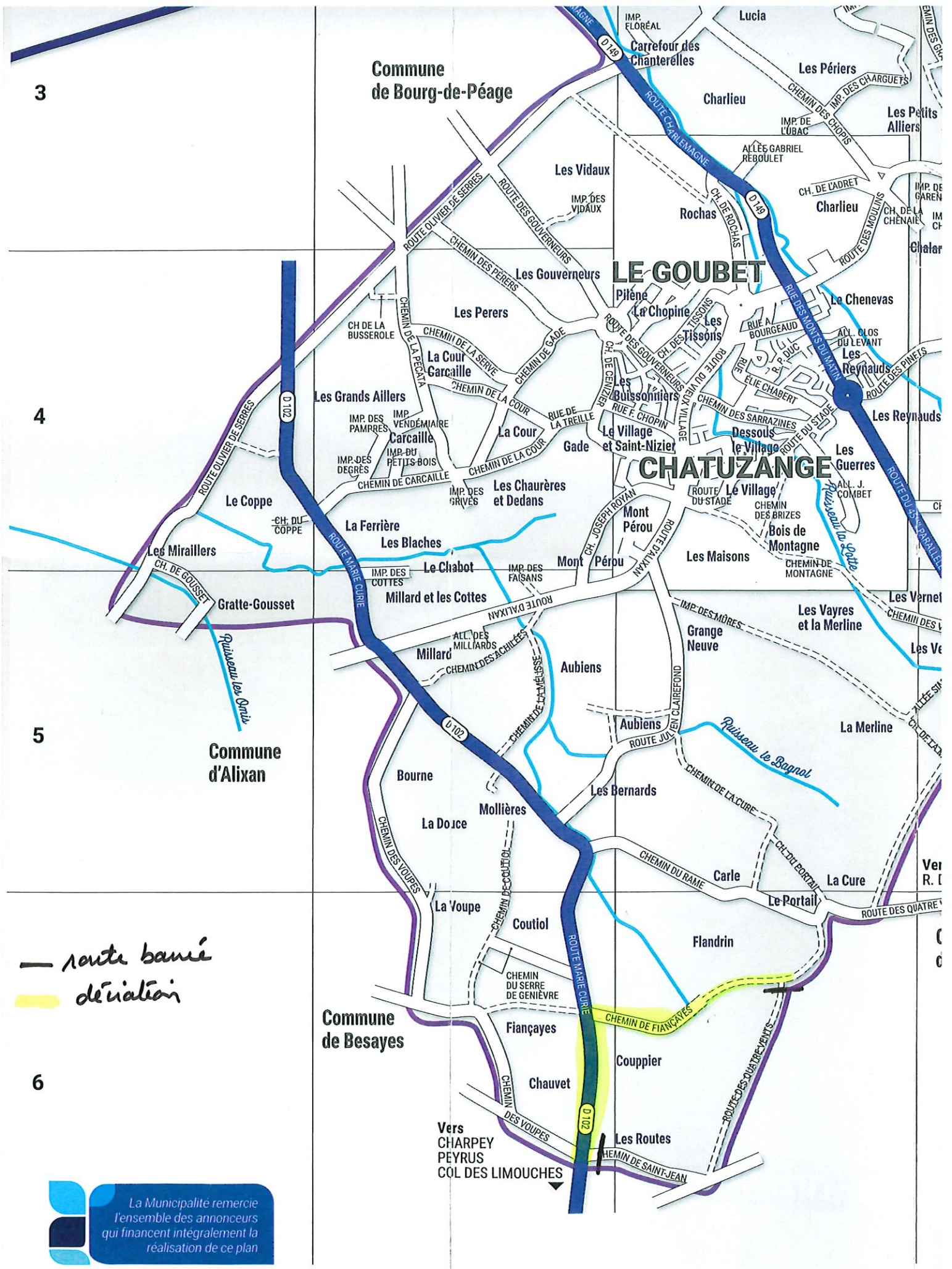
Article 4 : La Directrice Générale des Services, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Christian GAUTHIER
Maire



Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Brigade de la gendarmerie de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Commandant du C.I.S.G. de Romans.
- A Monsieur le Chef de Centre des pompiers de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Directeur du Centre Technique Départemental.



3

4

5

6

Commune de Bourg-de-Péage

Commune d'Alixan

Commune de Besayes

LE GOUBET

CHATUZANGE

— route bânié
 — déviation

La Municipalité remercie l'ensemble des annonceurs qui financent intégralement la réalisation de ce plan